

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 21 du 31 mai 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant désignation des référents pouvant recueillir les signalements d'alerte pour les forces armées et formations rattachées.

Du 19 février 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ portant désignation des référents pouvant recueillir les signalements d'alerte pour les forces armées et formations rattachées.

Du 19 février 2018

NOR A R M H 1 8 0 3 6 7 4 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 200.3

Référence de publication : JO n° 45 du 23 février 2018, texte n° 19 ; signalé au BOC n° 21/2018.

JO n° 45 du 23 février 2018, texte n° 19